

# 15e anniversaire de l'Institut Henry-Dunant

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **90 (1981)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682921>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# 15e anniversaire de l'Institut Henry-Dunant

*...mais connaissez-vous l'Institut?*

*Du 10 au 13 novembre 1980, un séminaire était organisé à l'Institut Henry-Dunant, à Genève, à l'intention principalement des responsables des sections de la Croix-Rouge suisse. Le but de ce séminaire? Il s'agissait de mieux faire connaître, auprès de ces responsables et de quelques membres du personnel de la Croix-Rouge également présents, ce que sont les fonctions et la place de la Croix-Rouge tant sur le plan national et international et le rôle des grandes institutions qui s'y rattachent; c'est ainsi que nous furent présentés, sous formes de conférences et de visites menées par leurs responsables respectifs, tour à tour l'Institut Henry-Dunant, le CICR et son impressionnante Agence centrale de recherches, ainsi que la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge. Mesurant l'intérêt et l'utilité sur le plan de l'information suscités par ce séminaire, qui nous a finalement mené à une autre dimension de la Croix-Rouge, nous proposons à nos lecteurs de découvrir à leur tour ces différentes institutions de la Croix-Rouge que nous allons présenter*

*chacune à leur tour dans nos prochains numéros. Nous avons choisi de commencer aujourd'hui par ce qui représente en quelque sorte le centre spirituel, «l'Académie» de la Croix-Rouge qu'est l'Institut Henry-Dunant, et cela pour deux raisons: la première étant que l'Institut est peut-être la plus mal connue de ces institutions, la seconde étant un anniversaire: les quinze ans d'activité de l'Institut!*

## **Création**

Bien que l'Institut Henry-Dunant soit relativement jeune puisqu'il fête son 15e anniversaire, l'idée d'un Institut de la Croix-Rouge n'est pas nouvelle. Elle remonte déjà au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec l'intention de créer à Genève un lieu de réflexions et de rencontres voué notamment à l'enrichissement du patrimoine spirituel de la Croix-Rouge. Mais l'événement décisif allait être le Centenaire de la Croix-Rouge, en 1963. Ceux qui le préparaient, le Comité international

de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse ont senti que l'on attendait d'eux un témoignage vivant et durable de leur étroite collaboration. A la suite des travaux préparatoires, les statuts furent adoptés, le 5 novembre 1965, lors d'une assemblée constitutive qui marqua la naissance de l'Institut Henry-Dunant.

## **Structure**

Ainsi défini par les trois membres fondateurs, le but de l'Institut est «de mettre à la disposition des membres de l'association un instrument d'études et de recherche, de formation et d'enseignement dans toutes les branches d'activité de la Croix-Rouge et de contribuer à renforcer ainsi l'unité et l'universalité de la Croix-Rouge».

La Croix-Rouge s'est dotée ainsi d'un centre de réflexion et de rencontres ayant pour but d'être un trait d'union entre le monde de la recherche et de l'enseignement et le mouvement de la Croix-Rouge,

afin de permettre à ce dernier non seulement de bénéficier des réalisations obtenues dans les divers domaines de son action, mais encore de faire connaître au monde académique les besoins qu'implique l'activité de ce mouvement humanitaire international dans la pratique. Dans le cadre de ses activités, l'Institut s'inspire des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, notamment du principe d'humanité, qui lui commande de contribuer à prévenir et à alléger les souffrances de l'homme en toutes circonstances, à protéger la vie et la santé, ainsi qu'à promouvoir le respect de la personne humaine.

L'organe suprême de l'Institut est une Assemblée générale, composée de cinq représentants de chacune des institutions membres, tandis que la gestion est assurée par un conseil formé de trois représentants de chacune des institutions membres.

L'Assemblée et le Conseil ont le même président, élu pour deux ans et choisi, à tour de rôle, parmi les représentants des trois institutions membres. L'actuel directeur de l'Institut est M. Jacques Meurant qui est assisté dans sa tâche par M. Jiri Thomann, directeur de recherche à l'Institut.

Les ressources de l'Institut sont constituées par les fonds déjà rassemblés pour la création de l'Institut, les contributions des institutions membres et de la Confédération helvétique, ainsi que par les dons que l'Institut peut recevoir et par les recettes provenant de son activité.

En mars 1974, l'Institut s'est installé dans son nouveau siège, admirablement situé dans le parc Mon-Repos, au bord du lac Léman (114, rue de Lausanne, à Genève). Ces locaux ont été mis à disposition par la ville de Genève et ont été entièrement réaménagés ils donnent toutes possibilités d'organiser des rencontres, des cours et des conférences dans les différents domaines d'activité de l'Institut.

### Activités

Appelé à devenir en quelque sorte,

*L'Institut Henry-Dunant organisait un séminaire à l'intention des responsables des sections Croix-Rouge en Suisse.*



l'«Académie de la Croix-Rouge», l'Institut a cherché à répondre à ce que l'on pourrait appeler les besoins «intellectuels» de la Croix-Rouge. Pour cela, il s'est engagé dans trois domaines d'activités: la recherche, l'enseignement et les publications.

● **La recherche:** première activité de l'Institut depuis sa création, la recherche doit permettre à la Croix-Rouge de s'adapter aux mutations du monde actuel et d'accroître encore l'efficacité et la rapidité de son action.

Conformément à sa mission, l'Institut entreprend les études et travaux sur les questions qui intéressent le mouvement humanitaire dans son ensemble, et notamment les problèmes actuels de la Croix-Rouge, le droit international humanitaire, l'histoire et l'activité du mouvement humanitaire. Mais l'Institut a aussi pour vocation d'entreprendre des études qui, sans être au centre des préoccupations de la Croix-Rouge, sont utiles au mouvement et à la promotion de ses idéaux ou à l'orientation de ses activités; certaines de ces études peuvent être suivies de colloques.

Un autre aspect de l'activité de recherche de l'Institut consiste à guider ceux qui sont en quête d'un sujet d'étude et à les aider à mener à bien un travail déjà entrepris. Ainsi l'Institut a constitué un fichier de sujets d'études portant sur les domaines les plus variés comme le droit, la sociologie, la médecine, l'histoire, les sciences politiques, etc. De nombreux étudiants sont déjà venus consulter ce fichier pour compléter leurs travaux, mais on compte aussi des chercheurs, des professeurs d'université, des publicistes parmi les personnalités qui viennent à l'Institut. A ces nombreuses recherches menées souvent par des personnes extérieures à la Croix-Rouge, s'ajoutent des travaux effectués par les collaborateurs de l'Institut eux-mêmes, qui ont, pour beaucoup d'entre eux, été publiés.

L'Institut oriente essentiellement ses recherches dans les domaines suivants:

– *droit international humanitaire et droits de l'homme:*

les recherches sur le droit international humanitaire constituent une part importante de l'activité de l'Institut. Il s'agit de recherche fondamentale et appliquée, de caractère général ou relative aux aspects spécifiques du droit international humanitaire.

L'Institut établit également pour les Institutions de la Croix-Rouge et les milieux académiques des documents de travail, recueils de textes, ouvrages de références (bibliographie, index, etc.) sur le droit international humanitaire.

Il participe aussi au programme d'action de la Croix-Rouge dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge.

L'Institut apporte enfin sa contribution aux études entreprises dans le domaine des droits de l'homme.

– *études historiques*

dès ses débuts, l'Institut a entrepris des études historiques sur Henry Dunant, sa vie, sa pensée, ses écrits, ainsi que sur les activités des organisations de la Croix-Rouge (Histoire du Comité International de la Croix-Rouge); aussi dispose-t-il d'une documentation capitale pour l'histoire du mouvement humanitaire.

C'est l'une des rares institutions s'occupant de l'histoire du droit de la guerre; il envisage d'examiner aussi certaines actions de la Croix-Rouge en temps de conflits armés ou de catastrophes naturelles.

Enfin, l'Institut, de par sa vocation, entreprend et encourage les études sur les principes fondamentaux et la doctrine de la Croix-Rouge.

– *questions de notre temps:*

les problèmes de notre temps offrent à

*Sous les combles, la cafétéria de l'Institut: on peut remarquer que chaque espace a été très judicieusement installé.*



l'Institut un grand nombre de thèmes de réflexion. Il s'agit de questions de caractère médical et para-médical, de sujets liés aux activités de protection et d'assistance, à la Croix-Rouge et la paix. Toutes ces études soulignent le caractère interdisciplinaire de la fonction de recherche de l'Institut.

#### ● Enseignement et formation

Depuis sa création, l'Institut a toujours cherché à encourager, par des cours, conférences et séminaires, la diffusion la plus large possible du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge et à promouvoir une meilleure connaissance du rôle, de la structure et des activités des Institutions de la Croix-Rouge.

L'Institut s'adresse tout d'abord aux membres de la Croix-Rouge et organise chaque année un cours d'introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge. Il organise aussi des séminaires au bénéfice de cadres et volontaires de Sociétés nationales, à la requête de ces dernières.

L'Institut a également développé son enseignement au bénéfice de catégories de personnes n'appartenant pas à la Croix-Rouge; il a ainsi mis sur pied des séminaires périodiques pour médecins militaires, journalistes, diplomates, professeurs, étudiants, etc.

Il a aussi décentralisé son enseignement sur le droit humanitaire, en organisant en Afrique et en Amérique des séminaires pour professeurs, étudiants, fonctionnaires gouvernementaux. Des séminaires de ce type sont prévus dans d'autres régions du monde.

Enfin, le personnel de l'Institut participe ou collabore à des cours et séminaires sur le droit humanitaire organisés par des universités ou des institutions spécialisées.

#### ● Publications

Concernant les publications, nous signalons à nos lecteurs que les personnes intéressées peuvent obtenir une liste de celles-

ci à l'Institut. Les publications de l'Institut Henry-Dunant s'inscrivent dans la suite logique des efforts qu'il déploie en matière de recherche et de formation.

L'Institut possède plusieurs collections comportant à ce jour quelque 40 ouvrages publiés sous son nom.

#### *Collection scientifique*

Cette collection, qui comprend plusieurs ouvrages dans les domaines du droit, de la médecine, de la sociologie, souligne le caractère interdisciplinaire de recherches de l'Institut et, par la même, contribue au progrès de ces disciplines.

#### *Collection Teneat Lex Gladium*

Cette collection regroupe des recueils de textes et de cours consacrés au droit international humanitaire.

#### *Collection de l'Institut Henry-Dunant*

Cette collection offre aux membres de la Croix-Rouge, comme au grand public, des ouvrages d'intérêt général relatifs à l'histoire, aux activités et à l'idéal de la Croix-Rouge.

#### *Collection Etudes et perspectives*

Cette collection s'adresse aux responsables de la Croix-Rouge, aux chercheurs, auxquels elle propose des instruments de travail.

#### ● Documentation

La bibliothèque de l'Institut contient actuellement 3000 livres et quelques revues spécialisées concernant la Croix-Rouge et le droit international.

Outre la bibliothèque, l'Institut dispose d'un centre de documentation concernant principalement l'histoire de la Croix-Rouge, le droit international et le droit des conflits armés.

L'ambition de l'Institut est de constituer un fichier systématique des sujets qui sont de son ressort. Il comprendrait non seulement les références aux publications disponibles à l'Institut, mais également celles

relatives aux ouvrages qui se trouvent dans d'autres bibliothèques à Genève ou en Suisse. Ce serait une sorte de catalogue collectif de la Croix-Rouge.

Il est également envisagé d'installer à l'Institut une salle d'expérimentation et d'instruction sur la diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées.

L'Institut collectionne des manuscrits, livres de valeur et ouvrages anciens se rapportant à l'histoire de la Croix-Rouge et du droit humanitaire.

Il a également constitué à son siège un petit musée consacré à Henry Dunant et aux activités de la Croix-Rouge.

#### ● Relations

L'Institut est en contact permanent avec ses membres, qui lui apportent leur concours notamment pour les cours et séminaires, ainsi qu'avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont il accueille des stagiaires.

L'Institut entretient des relations permanentes avec des organisations et institutions internationales, telles que l'ONU, l'UNESCO, le HCR, le Conseil de l'Europe, etc.

L'Institut a institué une collaboration active avec des organisations internationales non gouvernementales et privées, laquelle se traduit par l'échange d'informations et de documents, des consultations sur des sujets d'intérêt commun, la coordination, ainsi que l'organisation de programmes d'activité. Mentionnons notamment l'Institut international de droit humanitaire (San Remo), l'Institut international des droits de l'homme (Strasbourg), le Comité international de médecine et pharmacie militaires, l'Institut des relations internationales du Cameroun, l'Association inter-américaine des avocats, etc.

En conclusion, l'Institut Henry-Dunant est un lieu de réflexion au service de tous ceux qui sont engagés dans l'action humanitaire. ■

*Les différentes salles de l'Institut sont aménagées pour l'organisation de groupes de travail et de colloques. Les chercheurs et les étudiants y disposent d'un important fichier qui est mis à leur disposition.*

